

Initiatives ministérielles

le député, c'est le moins que le gouvernement du Canada puisse faire.

Comme le signalait le député, à cause des ennuis techniques associés au satellite Anik-EII, qui a été lancé dans l'espace et qui ne fonctionnait pas, on se retrouvait avec une dette de 300 millions de dollars, dont seulement une portion, 260 millions, était assurée.

Un soir, au centre de contrôle des missions situé dans la circonscription de mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier, les spécialistes se sont réunis au beau milieu de la nuit. Ils avaient obtenu la permission de la compagnie d'assurance de secouer le satellite, de le faire virevolter dans l'espace, afin de tenter de déployer l'antenne et de protéger cet investissement de 300 millions de dollars.

Entre-temps, le cabinet fédéral s'était réuni à la demande de la société qui avouait se trouver dans une situation désespérée. Elle devait 300 millions de dollars qu'elle était sur le point de perdre. Le cabinet fédéral a adopté un décret que je trouve très intéressant.

Dans ce décret, il demandait au CRTC de tenir compte des circonstances, des risques associés au lancement de satellites, des coûts exorbitants que cela exige et du fait que la société était sur le point de perdre 60 millions de dollars, parce que, du coût total de 300 millions, seulement 240 millions de dollars étaient assurés. Il demandait au CRTC de réexaminer la structure des coûts de Télésat et de consolider la base financière de cette société, étant donné les dettes accumulées et les fluctuations dans le domaine des communications par satellite.

Comme vient de le mentionner le député d'Ottawa—Vanier, cette nuit-là, à 2 h du matin, certains des plus grands physiciens et mathématiciens du monde entier se sont rencontrés au Canada et ont fait virevolter le satellite. Le député et moi en avons souvent discuté; la manœuvre était très risquée, puisqu'elle aurait pu faire échouer toute la mission. Au bout d'une demi-heure, les spécialistes ont réussi à déployer l'antenne supplémentaire. Leur tentative a été couronnée de succès.

Comme moi, le député d'Ottawa—Vanier estime peut-être que les employés devraient se réunir et prendre d'autres mesures, des mesures qui sont peut-être les seules que le gouvernement du Canada comprend. Monsieur le Président, savez-vous comment ou pourquoi le Cabinet a transmis ses instructions au CRTC?

Savez-vous qui l'a aidé à élaborer cette proposition? Les services de quatre lobbyistes ont été retenus. Les

dossiers du ministère des Consommateurs et des Sociétés en témoignent. On ne devrait jamais dire qu'il n'y a aucune chance que le Cabinet renverse une décision du CRTC. C'est inscrit dans les dossiers.

Un des quatre lobbyistes est un ancien employé de l'actuelle secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Un autre était autrefois un employé de quelqu'un qui est maintenant sénateur et qui a déjà été ministre du Commerce. Comme si cela ne suffisait pas pour régler l'affaire, on a retenu les services d'un homme très respecté et compétent, William Jarvis, ancien président du Parti conservateur du Canada. Comme si cela ne suffisait pas pour renverser la décision du CRTC, on a aussi retenu ceux de Bill Fox.

Force est de reconnaître que, pour obtenir quelque chose au Canada, il faut embaucher les bonnes personnes. Les dirigeants de la société ont dit que ces personnes n'ont été embauchées que pour rédiger une réponse au gouvernement du Canada et pour étoffer les arguments présentés. Le député d'Ottawa—Vanier et moi avons toutefois remarqué, et nous l'avons signalé, que dans la demande présentée au ministère des Consommateurs et des Sociétés, on proposait d'organiser des rencontres avec certains élus.

Disons, en terminant, que le député d'Ottawa—Vanier a parfaitement raison. Les actionnaires les plus importants, ce sont les employés de l'entreprise, ce 1 p. 100 d'actionnaires. Ce sont eux qui, il y a deux ans, ont réalisé des bénéfices de 180 millions de dollars pour cette entreprise et qui ont répété l'exploit cette année. Ce sont eux qui, au cours de la dernière année, ont permis à l'entreprise d'afficher des bénéfices nets de 22 millions de dollars. Ce sont eux qui ont lancé dans l'espace le premier satellite de télécommunications commerciales. Ce sont eux qui ont lancé le satellite de télécommunications commerciales le plus puissant du monde à l'heure actuelle. Ce sont ces personnes que nous devrions féliciter et que cette mesure législative devrait protéger.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai beaucoup apprécié ce discours. Je dois admettre que j'aime voir mon collègue de Gander—Twillingate se lever à la Chambre pour parler en connaisseur d'un certain nombre de sujets.

Je tiens d'abord à remercier mes collègues de Scarborough—Rouge River et d'Okanagan—Shuswap pour leur excellent travail, qui a grandement facilité l'étude de cette mesure législative jusqu'à maintenant.